



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Trente-deuxième session

Malabo (Guinée équatoriale), 11-14 avril 2022

**Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique
2022-2031 de la FAO**

Résumé

Le fil conducteur du Cadre stratégique 2022-2031 est le soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, sans laisser personne de côté. La FAO mettra en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui mettent en avant l'avantage comparatif et les compétences dont dispose l'Organisation, sur les plans thématique et technique, pour exécuter son Programme. L'action dans les pays est au cœur de la nature transformationnelle du Programme 2030 et les DPP font office de stratégie au service de la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre des priorités nationales.

Les quatre accélérateurs transversaux – technologies, innovation, données et compléments – permettent de concentrer les efforts dans toutes les interventions menées dans le cadre des programmes de la FAO. Les thèmes transversaux – égalité femmes-hommes, jeunes, inclusion – visent à donner corps au principe consistant à ne laisser personne de côté et sont ancrés dans l'ensemble des activités de l'Organisation. Deux nouvelles stratégies thématiques, l'une sur la science et l'innovation et l'autre sur le changement climatique, visant à appuyer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031, sont en cours d'élaboration. Durant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO continuera de renforcer au maximum l'impact des activités menées dans les pays en s'appuyant sur d'autres grandes initiatives à l'échelle de l'Organisation, en particulier l'Initiative Main dans la main, destinées à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable, à l'appui de la concrétisation des ODD. Par ailleurs, le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 vise à atténuer les conséquences immédiates de la pandémie tout en améliorant la résilience à plus long terme des moyens d'existence.

Les priorités de la FAO dans la région Afrique, pendant l'exercice 2022-2023 et au-delà, sont déterminées par les grandes tendances et les principales évolutions qui influent sur les systèmes agroalimentaires, s'agissant en particulier des défis à relever et des possibilités à saisir afin d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, sans laisser personne de côté. La pandémie de covid-19, les mesures mises en

Les documents relatifs à la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

place pour en maîtriser les conséquences ou les atténuer et la récession économique engendrée par la crise continuent d'avoir de graves répercussions sur la sécurité alimentaire en Afrique. La covid-19 fait peser une lourde menace sur le processus d'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim en Afrique et risque de réduire à néant les modestes avancées déjà réalisées vers la concrétisation des ODD et des objectifs de la Déclaration de Malabo de 2014 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Le Cadre stratégique 2022-2031 est le cadre dans lequel s'inscrit le programme d'action de la FAO pour la région et qui permet, en particulier, d'aligner le cadre de résultats sur le Programme 2030 et de renforcer les synergies et les partenariats en s'appuyant sur les grandes initiatives à l'échelle de l'Organisation. Parallèlement à l'élaboration du Cadre stratégique, les structures régionales en Afrique font l'objet d'une réorganisation visant à assurer une exécution efficace des programmes de la FAO afin d'obtenir des résultats concrets et tangibles ainsi qu'un meilleur impact au niveau des pays. La nouvelle structure régionale s'articule autour de quatre priorités régionales, qui servent de mécanisme de coordination propre à garantir l'adoption d'une approche programmatique dans les domaines d'action essentiels. Les domaines prioritaires du Programme fournissent un cadre pour la planification et l'exécution des activités spécifiques qui contribuent à la mise en œuvre des plans de travail de la FAO dans la région Afrique, en 2022-2023 et au-delà, ainsi que pour la communication des résultats. Les quatre priorités régionales sont mises en correspondance avec les 20 DPP et les cibles des ODD pertinentes, ainsi qu'avec les *quatre améliorations*, afin de les aligner sur le Cadre stratégique.

Grâce à l'harmonisation des priorités régionales avec les DPP, dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031, du Plan à moyen terme 2022-2025 et du Programme de travail et budget 2022-2023, la FAO est bien placée, dans la région Afrique, pour renforcer l'efficacité et l'efficience de l'appui technique fourni aux bureaux de pays et pour améliorer la coordination avec les gouvernements, les partenaires de développement et les parties prenantes aux niveaux régional et national.

Questions portées à l'attention de la Conférence régionale

- Prendre note de l'attention portée à la transposition du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO au niveau local, en particulier du fil conducteur stratégique qui guidera l'ensemble des activités de l'Organisation, et approuver les ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023 à l'appui du Programme 2030.
- Prendre note de la réorganisation des structures régionales en Afrique, de l'approche programmatique et du modèle d'activité redynamisé destiné à assurer l'exécution efficace des programmes de la FAO et à obtenir des résultats concrets et tangibles ainsi qu'un meilleur impact au niveau des pays.
- Prendre note des quatre priorités régionales et de leur fonction aux fins de la définition des priorités, des activités du programme et de la communication des résultats.
- Prendre note de l'élaboration des nouvelles stratégies de la FAO, dont l'une porte sur la science et l'innovation et l'autre sur le changement climatique, ainsi que des autres grandes initiatives à l'échelle de l'Organisation et de leur mise en œuvre aux niveaux régional et national. Reconnaître l'importante contribution que fournissent ces grandes stratégies et initiatives, s'agissant d'accélérer la transformation agricole et le développement rural durable en vue d'éradiquer la pauvreté (ODD 1), d'éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes (ODD 2) et de réduire les inégalités (ODD 10). Les efforts menés contribueront ainsi à la réalisation de tous les autres ODD dans la région.
- Donner des indications concernant les domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région Afrique en 2022-2023, compte tenu des grandes tendances et des principales évolutions ainsi que des défis à relever et des possibilités à saisir dans la région, dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, des stratégies et initiatives pertinentes mises en place à l'échelle de l'Organisation et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:
Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Afrique

ARC-Secretariat@fao.org

I. Introduction

1. La Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session, a adopté le [Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO](#) (le Cadre stratégique) destiné à orienter l'ensemble des activités de l'Organisation, comme le prévoient les Textes fondamentaux, et a approuvé les ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023¹. Le fil conducteur du Cadre stratégique est le soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans laisser personne de côté.
2. La FAO mettra en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui mettent en avant l'avantage comparatif et les compétences dont dispose l'Organisation, sur les plans thématique et technique, pour exécuter son Programme. Les *quatre améliorations* et les 20 DPP sont ancrés dans les objectifs de développement durable (ODD). L'Organisation suivra une approche systémique, en tenant compte des dimensions sociale, économique et environnementale du développement et en opérant les arbitrages voulus. L'action dans les pays est au cœur de la nature transformationnelle du Programme 2030 et les DPP font office de stratégie au service de la concrétisation des ODD dans le cadre des priorités nationales.
3. Les quatre accélérateurs transversaux – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – visent à concentrer les efforts dans toutes les interventions menées dans le cadre des programmes de la FAO, afin d'avancer plus vite et de donner leur ampleur maximale aux perspectives de contribution à la réalisation des ODD, tout en limitant les arbitrages à opérer. Les thèmes transversaux – égalité femmes-hommes, jeunes, inclusion – visent à donner corps au principe consistant à ne laisser personne de côté et sont ancrés dans l'ensemble des activités de l'Organisation.
4. Deux nouvelles stratégies thématiques, l'une sur la science et l'innovation et l'autre sur le changement climatique, sont en cours d'élaboration. Elles sont destinées à appuyer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et donnent des indications pour favoriser: i) la cohérence et l'harmonisation des activités avec les initiatives pilotées par les Membres, afin d'obtenir des résultats au niveau des pays en faisant un meilleur usage de la science et de l'innovation; et ii) un appui renforcé aux pays, pour les aider à réaliser leurs ambitions revues à la hausse en matière d'action climatique et à concrétiser leurs contributions déterminées au niveau national.
5. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la FAO continuera de renforcer au maximum l'impact des activités menées au niveau des pays, en s'appuyant sur d'autres grandes initiatives à l'échelle de l'Organisation. L'Initiative Main dans la main est une approche fondée sur des éléments factuels, prise en main par les pays et pilotée par ceux-ci, qui vise à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable pour favoriser la concrétisation des ODD. Par ailleurs, le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 vise à atténuer les conséquences immédiates de la pandémie tout en améliorant la résilience à plus long terme des moyens d'existence, en amorçant un redressement vert et en favorisant la transformation des systèmes agroalimentaires, et préconise des actions à court, moyen et long termes pour empêcher que la crise sanitaire ne devienne une crise alimentaire.

II. Contexte

Aperçu des tendances et évolutions dans la région Afrique

6. Les priorités de la FAO dans la région Afrique, pendant l'exercice 2022-2023 et au-delà, sont déterminées par les grandes tendances et les principales évolutions qui influent sur les systèmes

¹ C 2021/REP, paragraphes 61 à 70, et résolution de la Conférence 8/2021.

agroalimentaires. La région continue de faire face à des défis redoutables et en superposition, notamment les conséquences dévastatrices de la pandémie de covid-19. Néanmoins, s'agissant de transformer les systèmes agroalimentaires et de stimuler une croissance économique inclusive et résiliente dans la région, les perspectives sont souvent favorables.

7. Dans l'ensemble, la région progresse pas à pas vers la réalisation des objectifs du Programme 2030. Plusieurs pays ne sont pas en voie d'atteindre les cibles des ODD, visant à éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante, et à mettre fin à toutes les formes de malnutrition d'ici à 2030 (ODD 1 et ODD 2). En 2021, en Afrique, 490 millions de personnes, soit 36 pour cent de la population totale, vivaient en situation de pauvreté extrême, contre 481 millions en 2019. Dans la région, la sécurité alimentaire et la nutrition se dégradent également et la faim s'est considérablement aggravée depuis 2014. En 2021, plus de 281 millions de personnes souffraient de la faim, soit 21 pour cent de la population du continent et 89,1 millions de plus qu'en 2014. Par ailleurs, pour l'année 2020, on estime à 346,6 millions et à 452,2 millions le nombre de ceux qui étaient en situation d'insécurité alimentaire grave ou modérée, respectivement².
8. Les pressions intenses qui s'exercent sur les ressources naturelles, ainsi que le changement climatique et la variabilité du climat, pèsent sur la productivité agricole, ce qui a des incidences négatives en termes de pauvreté, de sécurité alimentaire et de nutrition. Plus de 40 pour cent des sols de la région sont dégradés et se sont fortement appauvris en éléments nutritifs au fil des ans, devenant ainsi moins fertiles. En 2018, dans la région, l'efficacité d'utilisation de l'eau était légèrement supérieure à 10 USD/m³, en dépit des améliorations constatées à cet égard dans la plupart des pays de la région pendant la période 2015-2018. En Afrique, les forêts représentent 21,3 pour cent de la superficie totale, mais la région a enregistré le taux annuel de perte forestière nette le plus élevé au niveau mondial, soit 3,9 millions d'ha par an, entre 2010 et 2020³. L'Afrique est l'une des régions les plus vulnérables face à la variabilité du climat et au changement climatique, bien que ce soit celle dont la contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) est la plus faible (0,8 tonne par habitant)⁴.
9. La pandémie de covid-19, les mesures mises en place pour l'enrayer ou en atténuer les conséquences et la récession économique engendrée par la crise continuent d'avoir de graves répercussions sur la sécurité alimentaire en Afrique. Elle fait peser une lourde menace sur le processus d'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim en Afrique et risque de réduire à néant les modestes avancées déjà réalisées vers la concrétisation des ODD et des objectifs de la Déclaration de Malabo de 2014 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. On ignore encore quel en sera le coût total, compte tenu des effets sur la santé publique et des dérèglements de la chaîne d'approvisionnement. Certaines des mesures mises en place en vue d'enrayer la propagation de la maladie ont compromis l'accès des personnes à la nourriture, perturbé les activités économiques et les moyens d'existence dans le secteur des services et autres, en particulier le tourisme, les transports, les exportations et les importations de produits de base, les marchés et les chaînes de valeur des produits. D'après les estimations, en Afrique subsaharienne, entre octobre 2019 et juillet 2021, la pandémie aurait causé un recul de 5,5 pour cent du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) enregistré en 2020⁵. Les petits États insulaires en développement (PEID), dont les économies sont tributaires du tourisme, en ont été touchés de manière disproportionnée.
10. En Afrique subsaharienne, la pandémie de covid-19 est à l'origine de la plus forte contraction économique jamais enregistrée⁶. Dans la sous-région, la croissance économique devrait rebondir, passant de -1,7 pour cent en 2020 à 3,7 pour cent en 2021 et 3,8 pour cent en 2022. Malgré des perspectives de croissance positive, la reprise économique demeure incertaine et fragile, en raison

² FAO, CEA et CUA. 2021. Afrique – Aperçu régional de l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition 2021 – Statistiques et tendances. Accra, FAO.

³ <https://www.fao.org/3/ca9825fr/ca9825fr.pdf>.

⁴ <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>.

⁵ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, 2021.

⁶ Banque mondiale

principalement de la lenteur du rythme de vaccinations et de la relative faiblesse des aides financières et des investissements, par rapport à ceux des économies avancées et des marchés émergents. Plusieurs pays d'Afrique ne sont pas parvenus à atteindre les objectifs de 10 pour cent de couverture vaccinale en septembre 2021, et ils risquent de ne pas atteindre non plus le taux de 40 pour cent attendu d'ici à la fin de 2021⁷. Compte tenu des niveaux actuels de vaccinations et de soutien budgétaire, de nombreux pays de la région seront confrontés à des difficultés économiques prolongées susceptibles de compromettre le retour aux niveaux d'activité, de croissance économique et de stabilité sociale d'avant la covid-19.

11. En dépit des défis qui se posent, des perspectives favorables se dégagent des nouvelles tendances qui se dessinent aux niveaux mondial et régional et qui forment les systèmes agroalimentaires en Afrique. La croissance des marchés alimentaires, les évolutions dans les domaines de la science, des technologies et de l'innovation, notamment l'accélération de la transition numérique, ainsi que le rajeunissement de la population, sont autant de facteurs qui contribuent à générer de nouvelles possibilités de transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique subsaharienne. Les marchés alimentaires continuent de se développer dans la région et la production agricole annuelle devrait atteindre une valeur de 1 000 milliards d'USD d'ici à 2030. Selon les estimations, des systèmes agroalimentaires performants permettraient d'obtenir une productivité agricole deux à trois fois supérieure. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, dont le PIB combiné représente 2 500 milliards d'USD, offre des possibilités concrètes de dynamiser le commerce agricole et manufacturier, aux niveaux interrégional et intrarégional, et de favoriser le développement de nombreux secteurs. Il est entré en vigueur en janvier 2021 et un certain nombre d'interventions sont menées afin de créer un environnement commercial porteur ou plus concurrentiel, propre à stimuler la productivité et les investissements. La mise en œuvre effective de l'Accord devrait permettre d'accroître de 20 à 30 pour cent les échanges intrarégionaux de produits agricoles et de services d'ici à 2040. En Afrique, l'urbanisation rapide détermine une profonde transformation des modes de consommation, donnant lieu notamment à une demande croissante d'aliments à valeur ajoutée élevée, tels que la viande, les produits laitiers, les produits frais (surtout les fruits et les nouveaux légumes), et à une augmentation de la consommation d'aliments transformés et préparés. Aujourd'hui, dans le continent, les trois quarts de la population sont constitués de personnes âgées de moins de 35 ans. Accompagnée de politiques et d'investissements économiques et sociaux adaptés, cette jeunesse africaine en pleine expansion peut générer des dividendes démographiques importants, offrant de multiples possibilités de croissance propres à alimenter la transformation économique sur le continent.
12. En Afrique, le système régional des Nations Unies pour le développement a opéré une transition en 2020 qui a porté à la création de la Plateforme régionale de collaboration, ainsi qu'à la mise en place de plusieurs processus structurés dans le contexte difficile de la pandémie de covid-19. Afin de permettre à la région de progresser à nouveau dans la mise en œuvre du Programme 2030 et sur la voie de la concrétisation des ODD et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et compte tenu de l'urgence accrue qui est attachée à la Décennie d'action, les organismes du système des Nations Unies pour le développement ont apporté leur soutien de manière coordonnée et en synergie, ce qui leur a permis de jouer un rôle essentiel aux fins du renforcement de la capacité de réaction des pays d'Afrique face à la pandémie et d'indiquer la voie à suivre afin que la reprise puisse se poursuivre. Une action commune et concrète a été menée, qui a contribué à la réalisation de certaines des priorités du continent en matière de développement durable, s'agissant en particulier de l'Accord historique portant création de la Zone de libre-échange, en veillant à ce que celui-ci réponde aux besoins des femmes et des jeunes, de l'approvisionnement collectif régional en produits pharmaceutiques, de la plateforme de gestion des savoirs ainsi que de la gestion et la restructuration de la dette, entre autres.

⁷ Banque mondiale 2021, *Africa's Pulse: une analyse des enjeux façonnant l'avenir économique de l'Afrique*, Volume 24.

A. Amélioration en matière de production: défis à relever et possibilités à saisir

13. La production agricole et la croissance de la productivité sont essentielles pour satisfaire aux besoins de la population en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, améliorer les conditions de vie de ceux auxquels l'agriculture procure des emplois et des revenus, et contribuer au processus de transformation économique. Dans la sous-région, la production agricole a augmenté de quelque 4,3 pour cent par an depuis 2000, contribuant ainsi à la transformation économique vigoureuse de nombreux pays de la région. Cependant, cette croissance agricole découle davantage d'une expansion des terres cultivées que d'une amélioration de la productivité.
14. En Afrique, chez les petits producteurs de denrées alimentaires, la productivité moyenne de la main-d'œuvre est systématiquement inférieure à celle des producteurs agroalimentaires à plus grande échelle. Ces petits producteurs sont aussi ceux du monde en développement dont le revenu moyen est le plus faible. Dans la région, les revenus des petits producteurs représentent, en moyenne, moins de la moitié de ceux des producteurs agroalimentaires à plus grande échelle. Des écarts de revenus apparaissent également entre les hommes et les femmes, les revenus des petites productrices de denrées alimentaires étant systématiquement inférieurs à ceux de leurs homologues masculins.
15. La faible croissance de la productivité agricole est due en grande partie à des investissements publics très insuffisants en faveur de l'agriculture, en particulier pour la recherche et le développement agricoles. S'agissant des dépenses publiques en faveur de l'agriculture, en Afrique subsaharienne, l'indice d'orientation agricole a diminué de 0,17 à 0,13 entre 2001 et 2019^{8, 9-10}.
16. Des problèmes d'efficacité persistants pèsent sur les systèmes agroalimentaires en Afrique, qui se manifestent entre autres par des pertes au niveau des chaînes d'approvisionnement. Les pertes de denrées alimentaires constatées dans la région sont parmi les plus élevées au niveau mondial, sachant qu'en Afrique, elles représentent environ 15 pour cent des produits qui entrent dans la filière, de la production à la vente au détail. Les pertes sont généralement plus élevées en ce qui concerne les denrées périssables, en particulier les fruits et les légumes, que pour les céréales et les légumineuses. Des pertes de produits pouvant aller jusqu'à 50 pour cent pour les fruits et à 20 pour cent pour les céréales et les légumineuses ont été enregistrées. Des pertes d'une telle ampleur, lorsqu'elles sont jointes à une faible productivité agricole, contribuent à accentuer les problèmes d'approvisionnement alimentaire.
17. En Afrique, les goulets d'étranglement logistiques qui existent au niveau des filières agroalimentaires font grimper le coût des marchandises et pèsent sur les prix des denrées alimentaires, contribuant également à rendre les intrants et les services plus onéreux. De nombreux pays de la région sont très mal classés au regard de divers indicateurs, notamment quant à l'efficacité des processus de dédouanement, à la qualité de l'infrastructure commerciale, à la cohérence des régimes fiscaux et à la capacité de suivre et de retrouver les envois, selon l'indice de performance logistique de la Banque mondiale.
18. Les avancées dans les domaines de la science, des technologies et de l'innovation sont essentielles pour mettre en place des modes de production durables, au moyen de solutions plus efficaces propres à améliorer la productivité agricole et la gestion des ressources naturelles. L'accès aux connaissances scientifiques, aux innovations et aux technologies permet aux exploitants agricoles et à d'autres acteurs d'utiliser des intrants améliorés et d'adopter de meilleures pratiques en

⁸ L'indice de l'orientation agricole pour les dépenses publiques permet de comparer les dépenses publiques pour l'agriculture, y compris la pêche et les forêts, et la contribution du secteur au PIB.

⁹ FAO. 2021. Suivi des progrès accomplis dans le cadre des indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'alimentation et à l'agriculture en 2021: Rapport sur les indicateurs sous la responsabilité de la FAO. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB6872FR>.

¹⁰ Ulimwengu, J. M., Constatas, M. A. et Ubalijoro, E. (sous la direction de) 2021. *Building Resilient African Food Systems After COVID-19. ReSAKSS 2021 Annual Trends and Outlook Report*. Kigali et Washington: AKADEMIYA2063 et Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI).

matière de gestion – semences et races animales améliorées, pratiques améliorées pour la gestion des sols, la protection des cultures, l'irrigation et l'aménagement des bassins versants, par exemple –, qui contribuent à accroître considérablement la productivité agricole et à assurer le bon déroulement des activités dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires. Les interventions menées face à des chocs, notamment dans le contexte de la pandémie de covid-19, ont également permis de mettre en avant de nouvelles technologies et des innovations qui remodelent l'accès des exploitants agricoles et des entreprises agroalimentaires aux marchés et aux services et contribuent à étendre les chaînes de valeur dans des zones qui étaient auparavant difficiles à atteindre.

19. La réduction des pertes et du gaspillage alimentaires constitue un moyen efficace d'abaisser les coûts de production et d'accroître l'efficacité des activités menées en amont et en aval dans le cadre des systèmes agroalimentaires, tout en améliorant la sécurité alimentaire et la durabilité environnementale. Afin de réduire les pertes alimentaires en termes quantitatifs et qualitatifs, des investissements sont essentiels pour améliorer aussi bien les installations d'entreposage, y compris le stockage frigorifique, au sein des exploitations comme en dehors de celles-ci, que les conditions de transport, les infrastructures commerciales et l'efficacité de la logistique commerciale. Les innovations, telles que les systèmes de récipissés d'entrepôt, et les technologies numériques améliorées qui permettent de rapprocher les agriculteurs des services de stockage et de commercialisation et des services financiers et de conseil, entre autres, qui ont été mises en place à titre pilote dans de nombreux pays d'Afrique, ont donné de bons résultats. Les investissements publics et privés visant à développer à plus grande échelle ces technologies et innovations intéressantes applicables aux activités après récolte, promettent de générer de nouvelles connaissances et de dégager des solutions efficaces pour réduire considérablement les pertes alimentaires dans la région.
20. Pour réduire les coûts d'approvisionnement et de commercialisation tout au long des filières agroalimentaires, en Afrique, une assistance technique et des investissements visant à faciliter la mise en place de systèmes logistiques efficaces et efficaces sont essentiels. La mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange devrait contribuer à dynamiser le secteur de la logistique, dont le rôle est essentiel aux fins du développement du commerce intrarégional et de la diversification des échanges, qui permettent aux grandes entreprises comme à celles de petite et moyenne taille (PME) de participer aux échanges commerciaux régionaux et internationaux. En Afrique, le recours croissant aux technologies numériques dans les entreprises de logistique pour le commerce électronique offre de nouvelles possibilités s'agissant de réduire les coûts de transport et les retards et d'améliorer la qualité des services le long des couloirs d'acheminement¹¹.
21. Les nouvelles technologies et solutions numériques, telles que les drones, les plateformes de commerce électronique et les capteurs, contribuent à accélérer les processus de transformation du secteur agroalimentaire comme jamais auparavant. Elles permettent d'améliorer considérablement l'efficacité des services de conseil, de soutenir la production durable, de renforcer les liens avec le marché et de développer les chaînes de valeur. Des données récentes montrent que le groupage effectif des services agricoles numériques peut favoriser un accroissement de la productivité moyenne allant jusqu'à 168 pour cent et une augmentation du revenu des petits exploitants pouvant atteindre 57 pour cent¹². Le développement de la finance numérique offre aux agriculteurs la possibilité de mieux gérer leurs ressources et d'avoir accès à des financements, par l'intermédiaire de plateformes telles que MOBIS en Ouganda ou Farmdrive au Kenya. Des plateformes numériques sont utilisées pour faciliter l'accès à l'assurance agricole, au moyen de dispositifs innovants tels que l'assurance basée sur un indice météorologique, ainsi que pour mieux gérer les systèmes de données et d'information agricoles à l'appui de la planification des programmes de développement. L'accélération de la transition numérique en

¹¹ Société financière internationale, 2020, *Creating Markets: Navigating Africa's New Logistics Landscape* (en anglais).

¹² CTA et Dalberg, Rapport sur la numérisation de l'agriculture africaine, 2018-2019, <https://www.cta.int/fr/digitalisation-agriculture-afrique>.

Afrique offre de nouvelles possibilités en matière d'emploi et d'entrepreneuriat dans le secteur agricole, dont peuvent profiter de plus en plus de jeunes et de femmes.

B. Amélioration en matière de nutrition: défis à relever et possibilités à saisir

22. En Afrique, environ 1 milliard de personnes ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour avoir une alimentation saine¹³. Dans 15 pays de la région, le risque d'une forte dégradation de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition est élevé¹⁴. Sur le continent, l'aggravation de la situation sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition est due non seulement à la pauvreté et aux inégalités, mais aussi à des causes structurelles profondes qui amplifient les facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, en particulier les conflits, la variabilité du climat et les phénomènes climatiques extrêmes, le ralentissement de la croissance et le fléchissement économique ainsi que l'inaccessibilité économique d'une alimentation saine.
23. Le fardeau de la malnutrition, principalement sous forme de dénutrition et de carences en micronutriments, pèse sur la quasi-totalité des pays d'Afrique. Dans plusieurs pays, le surpoids et l'obésité progressent et deviennent un véritable problème de santé publique. Le dérèglement des systèmes d'approvisionnement alimentaire et la hausse des prix des aliments dans le contexte de la pandémie de covid-19 contribuent à aggraver la situation sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition, risquant ainsi de compromettre les progrès accomplis dans la lutte contre la faim et la malnutrition sur le continent.
24. En Afrique, l'action que mène la FAO en faveur de la nutrition est ancrée dans la stratégie de l'Organisation en matière de nutrition, y compris les cinq domaines d'action – utilisation de données pour obtenir des résultats; mise à profit des éléments probants relatifs à une alimentation saine; renforcement de la cohérence des politiques et de l'action collective; renforcement des capacités; et mobilisation – et les 15 actions à mener à tous les niveaux des systèmes alimentaires afin de favoriser une alimentation saine pour tous.
25. Afin d'inverser le processus de dégradation de la situation nutritionnelle en Afrique, des efforts visant à renforcer la coordination et à faciliter la constitution de réseaux, tout en misant sur des interventions efficaces en faveur de la nutrition, doivent être menés aux niveaux mondial, régional et national. La région renferme une grande variété d'aliments autochtones d'origine végétale – légumineuses, céréales, fruits et légumes – et animale, dont la consommation permet de mener une vie saine et productive. Les activités de sensibilisation en faveur d'une alimentation saine et la collecte d'éléments attestant les avantages pour la santé que procure une alimentation correcte sont des moyens permettant d'orienter la demande des consommateurs vers des aliments sains et d'offrir des incitations plus efficaces en faveur d'un accroissement de la production durable. Agir sur les politiques et les stratégies afin de favoriser des modes d'alimentation sains constitue un solide point d'ancrage pour mobiliser une action politique en faveur de la lutte contre la malnutrition. Il s'agit en particulier de renforcer les capacités des parlementaires quant à la mise en œuvre du programme d'action en faveur du droit à l'alimentation, d'encourager la communication de messages fondés sur des éléments factuels et l'utilisation de plateformes en ligne pour la diffusion d'informations préconisant une alimentation saine. La diffusion à plus grande échelle des technologies et pratiques prometteuses, telles que l'enrichissement et le bio-enrichissement des aliments, offre des possibilités concrètes d'accroître les disponibilités d'aliments sains et abordables. Par ailleurs, en Afrique, la FAO renforce ses liens de collaboration avec le secteur privé et les investisseurs afin d'encourager des politiques et des actions en faveur d'une alimentation saine.

¹³ FAO, CEA et CUA. 2021. Afrique – Aperçu régional de l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition 2021 – Statistiques et tendances. Accra, FAO.

¹⁴ FAO-CUA, 2021, Réunion conjointe en ligne des ministres africains responsables de l'agriculture, du commerce et des finances.

C. *Amélioration en matière d'environnement: défis à relever et possibilités à saisir*

26. La déforestation et la dégradation des forêts, l'appauvrissement continu de la biodiversité et la dégradation persistante des écosystèmes pèsent lourdement sur la production agricole et la productivité, ainsi que sur les moyens d'existence et le bien-être des populations rurales et urbaines. La raréfaction des terres et de l'eau, jointe à l'absence de mécanismes de gouvernance permettant une gestion durable et aux effets du changement climatique, ne permettra pas d'assurer un accès équitable à l'eau et à la terre. L'absence d'une planification adéquate de l'utilisation des terres et des ressources en eau se traduit souvent par une dégradation des ressources en terres, notamment du fait de l'épuisement des éléments nutritifs du sol, de la désertification et de la déforestation à grande échelle. Sans une planification correcte, les différentes catégories d'utilisation des terres ne sont pas clairement définies, si bien que l'on peut observer des passages indus d'une catégorie à une autre, par exemple lorsque, sous la poussée d'une urbanisation croissante, des terres agricoles fertiles sont reconverties et destinées à la construction de bâtiments, ou encore lorsque l'expansion de terres exploitées à des fins agricoles ou pastorales finit par empiéter sur des zones forestières. L'eau est une ressource essentielle pour accroître la production agricole et améliorer la productivité, ainsi que pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et assurer un meilleur fonctionnement des écosystèmes. Des interventions qui permettent d'améliorer la productivité de l'eau utilisée à des fins agricoles sont donc essentielles afin d'assurer une utilisation plus efficace de l'eau, en particulier en Afrique subsaharienne où plus de 80 pour cent des terres cultivées relèvent d'un système de production pluvial à faible apport d'intrants et où 3 pour cent seulement des terres sont irriguées.
27. Les émissions nettes globales de GES de l'Afrique devraient augmenter de 10 pour cent d'ici à 2030, et cela dans tous les secteurs, par rapport aux niveaux de 2015, malgré la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. L'absence de financements adéquats, pouvant permettre de mettre au point des variétés de plantes résistantes aux aléas climatiques, et de les diffuser, de développer les services d'information sur le climat et les énergies renouvelables et de mettre en place d'autres mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, constitue un obstacle majeur à l'intensification de l'action menée face au changement climatique. Par ailleurs, les lacunes qui existent dans le domaine des connaissances relatives aux effets du changement climatique dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et de l'utilisation des terres, ainsi que des capacités techniques limitées en matière d'élaboration de projets, contribuent à restreindre les possibilités de porter à plus grande échelle le financement des activités relatives au climat. S'agissant de l'adaptation aux effets du changement climatique, il existe des lacunes au niveau des politiques quant à la couverture des interventions à mener face aux risques que les aléas climatiques font peser sur les divers sous-secteurs de l'agriculture.
28. Le changement climatique et la variabilité du climat contribuent à intensifier la fréquence des chocs et leurs conséquences, dont les ménages les plus pauvres sont touchés de manière disproportionnée. Face à des chocs climatiques répétés, les ménages pauvres réagissent généralement en adoptant des stratégies d'adaptation non viables qui perpétuent le cycle de la pauvreté et de la vulnérabilité et qui ont, à long terme, une incidence négative sur la sécurité alimentaire, la nutrition et le capital humain.
29. La FAO a mis au point un éventail de produits et outils normatifs qui peuvent être utilisés pour améliorer les systèmes de gouvernance, les approches en matière de gestion, les infrastructures et les mécanismes de financement, aux fins d'une gestion durable des ressources naturelles et d'un meilleur accès à ces ressources et aux services écosystémiques. Ainsi, s'agissant de la gestion des terres et des eaux, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts visent à promouvoir une gouvernance responsable dans ce domaine. Les Directives volontaires pour une gestion durable des sols visent à promouvoir la gestion durable des sols. Le système d'information AQUASTAT est une base de données intégrant un logiciel, utilisée pour faciliter la surveillance et la gestion des ressources en eau dans le monde, alors que le portail de données WaPOR permet de surveiller la productivité de l'eau, au moyen de données en libre accès obtenues par télédétection. Des mécanismes tels que le

Partenariat mondial sur les sols et le Partenariat africain sur les sols permettent d'améliorer la gestion des terres en Afrique subsaharienne dans le cadre d'initiatives en faveur de la gestion durable de l'eau telles que WATER4NUTRITION, qui vise à accroître la productivité de l'eau au service d'une agriculture tenant compte de la nutrition. Des possibilités d'amélioration sont également attachées au déploiement à plus grande échelle de systèmes d'irrigation à énergie solaire et d'approches agroécologiques pour la gestion durable des terres, des sols et de l'eau, la santé des sols et la gestion de la fertilité des sols.

30. Les interventions visant à atténuer la vulnérabilité et à renforcer la résilience des forêts, des systèmes agrosylvopastoraux et des communautés qui en sont tributaires, au moyen d'approches durables, équitables et tenant compte de la parité femmes-hommes, fondées sur le paysage et sur les filières des produits issus de la forêt et de l'agriculture, revêtent une importance particulière en Afrique. L'une d'entre elles est le processus de restauration des forêts et des paysages dégradés, qui s'inscrit dans le cadre de grandes initiatives en cours telles que la Grande muraille verte de l'Afrique et l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers en Afrique.
31. Le déploiement à plus grande échelle des solutions viables déjà disponibles et leur mise en œuvre rapide contribueront à prévenir les incidences les plus graves du changement climatique dans la région. On peut citer en particulier les initiatives visant à favoriser la restauration des écosystèmes, l'agriculture intelligente face au climat et la réduction des émissions résultant de l'élevage, des sols agricoles, de la perte et de la dégradation des forêts et de la combustion de la biomasse, dont le rôle sera essentiel pour réduire les émissions de GES de la région et dans le secteur agricole. Les principales priorités en matière d'adaptation sont notamment la conservation et la diversification des ressources génétiques végétales et animales, les pratiques de remise en état des sols, la gestion durable des forêts, la restauration des forêts et des paysages, la restauration des écosystèmes, l'amélioration des techniques d'irrigation et l'agriculture intelligente face au climat.
32. La vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) a offert à la FAO et aux partenaires de nouveaux moyens pour lutter contre le changement climatique en Afrique, tels que: l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture¹⁵; l'objectif mondial en matière d'adaptation et le programme de travail de Charm el-Cheikh correspondant¹⁶; et la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, qui a pour objectif d'enrayer le processus de déforestation et de dégradation des terres et d'inverser la tendance, d'ici à 2030¹⁷. Par ailleurs, le Plan d'action de l'Union Africaine pour la relance verte à l'échelle du continent vise à renforcer la collaboration à l'appui des objectifs de redressement durable après la pandémie de covid-19 et de la concrétisation d'une vision commune en faveur d'un avenir prospère, sûr, inclusif et innovant pour l'Afrique.

D. Amélioration en matière de conditions de vie: défis à relever et possibilités à saisir

33. Les inégalités, sous leurs nombreuses formes, demeurent un défi de taille en Afrique. La pandémie de covid-19, qui a touché de manière disproportionnée les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, a aggravé les inégalités systémiques dans la région. Elle a aussi amplifié les inégalités entre les femmes et les hommes, qui se manifestent par un accès inégal aux ressources productives, aux sources de revenus et aux aides financières, telles que les initiatives en faveur des plans de relance¹⁸. La pandémie a également donné lieu à une augmentation des violences faites aux femmes et aux filles et à un alourdissement des tâches domestiques qui tendent à peser de façon disproportionnée sur les femmes. Par ailleurs, les jeunes et les femmes, dont la présence est

¹⁵ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/sb2021_L01_adv.pdf.

¹⁶ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma3_auv_4ac_Global_Goal.pdf.

¹⁷ <https://unfao.sharepoint.com/:w:/s/climatechange/Ef7AC74-3kdJt3b4SBH8jRYBy7IPzLaKxTdWq5Bh-GsISA?e=W1wnDw>.

¹⁸ Etale, L.; Puskur, R. (à paraître). *Stock take of gender-responsive measures in the agriculture sector to counteract the impacts of the COVID 19 pandemic in Ethiopia, Senegal and Zambia*. Accra et Nairobi: FAO et CGIAR GENDER Platform.

majoritaire dans le secteur informel, ont été touchés plus lourdement que les autres par les mesures de confinement et autres qui ont entraîné des pertes d'emplois et autres sources de revenus. L'exploitation des enfants, surtout dans le secteur agricole où se concentre plus de 80 pour cent du travail des enfants, pose des défis supplémentaires aux fins de la lutte contre les inégalités et de l'action en faveur du travail décent. De multiples chocs et contraintes, notamment les conflits, la variabilité du climat et les phénomènes climatiques extrêmes, les crises dans la filière alimentaire ainsi que le ralentissement et la récession économiques, ont contribué à accroître le nombre de ceux qui souffrent de la faim en Afrique¹⁹. Parallèlement, les mesures mises en place face à la pandémie de covid-19 ainsi que d'autres menaces pour la filière alimentaire, en particulier les invasions acridiennes en Afrique orientale et australe, la sécheresse et les ravageurs des cultures dans le sud de Madagascar, ont aggravé une situation alimentaire et nutritionnelle déjà précaire, ce qui a des effets préjudiciables sur les conditions de vie et les moyens d'existence de millions d'Africains et de leurs communautés.

34. La hausse des prix des denrées alimentaires, qui est observée dans de nombreux pays d'Afrique depuis le début de la pandémie de covid-19, contribue à accentuer les inégalités. Au cours de la seule année 2020, les prix des aliments avaient atteint des niveaux élevés ou modérément élevés dans 39 pour cent des pays de la région, contre 9 pour cent en 2019²⁰. Le double choc de la hausse des prix alimentaires et de la contraction des revenus accentue les inégalités en Afrique, où les ménages pauvres dont la consommation est inférieure à 2,97 USD par jour consacrent environ 58 pour cent de leurs revenus à la nourriture.
35. L'inclusion, qui est un élément essentiel des interventions de la FAO en vertu du principe de *ne laisser personne de côté*, appelle à une approche inclusive de l'action menée aux niveaux local, national et mondial, afin de permettre aux groupes historiquement marginalisés de participer à la croissance économique et au développement humain, d'y contribuer et d'en tirer des avantages. Il s'agit à la fois d'un processus, d'un principe et d'un résultat.
36. La protection sociale, en particulier l'assistance sociale, a été progressivement amplifiée, en partie grâce à des initiatives telles que le *Grand Bargain* (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) de 2016, à des plateformes et coalitions bien établies visant à coordonner l'action des partenaires de développement, ainsi qu'à des capacités d'exécution renforcées au niveau national grâce à la numérisation, au Système d'information sur la gestion et à de solides programmes de formation, y compris par l'intermédiaire de la plateforme TRANSFORM²¹.
37. En Afrique, la FAO aide les gouvernements à renforcer leurs capacités de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes de protection sociale inclusifs, en lien avec les systèmes alimentaires et tenant compte du changement climatique, afin d'obtenir des résultats durables dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition et pour renforcer la viabilité des moyens d'existence et leur capacité d'adaptation face aux chocs. Par ailleurs, l'Organisation intensifie ses activités afin de générer des connaissances et d'enrichir la base d'éléments factuels qui permettront d'étayer l'élaboration d'approches concrètes propres à éclairer les politiques et les programmes des pouvoirs publics. La FAO renforce également ses partenariats avec l'Union africaine, les institutions régionales, les entités des Nations Unies et les partenaires du développement, afin de mobiliser des ressources et de faciliter le dialogue sur les politiques en faveur de systèmes de protection sociale viables axés sur la réduction de la pauvreté et d'un processus de transformation structurelle plus inclusif et plus durable, en Afrique, en particulier dans les zones rurales.

¹⁹ FAO, CEA et CUA. 2021. Afrique – Aperçu régional de l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition 2021 - Statistiques et tendances. Accra, FAO.

²⁰ FAO. 2021. *Suivi des progrès accomplis dans le cadre des indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'alimentation et à l'agriculture en 2021: Rapport sur les indicateurs qui relèvent de la responsabilité de la FAO*. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB6872FR>.

²¹ TRANSFORM est une initiative interinstitutions pilotée par les organismes des Nations Unies, visant à favoriser la mise en place de socles de protection sociale en Afrique.

38. Le Forum mondial de l'alimentation, créé pour la jeunesse et piloté par les jeunes, est un exemple d'action menée au niveau mondial en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires et de la concrétisation des ODD. Cette initiative, qui rassemble des jeunes du monde entier, vise à nourrir la réflexion et à accélérer l'action, en reconnaissance du fait que l'avenir de notre planète appartient aux jeunes et que leur mobilisation est fondamentale. En Afrique, la FAO mobilise les jeunes, qu'elle place au centre des efforts mis en œuvre pour évaluer leurs besoins et les interventions à mener pour tirer parti de toutes les possibilités. L'Organisation s'emploie, en partenariat avec les gouvernements et les principales parties prenantes, à concevoir et mettre en œuvre des programmes, tels que le programme «Perspectives pour les jeunes en Afrique» (OYA), élaboré en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA). Ce programme propose une approche intégrée visant à offrir aux jeunes d'Afrique des perspectives d'emplois ou d'activités indépendantes de qualité, agricoles et non agricoles, dans l'agriculture et l'entrepreneuriat agricole. Il met en avant le rôle central que joue l'agriculture pour le développement de l'Afrique, tout en insistant sur la nécessité de continuer de donner à la jeunesse africaine les moyens d'être le moteur de cette croissance. Il s'agit d'une approche à niveaux multiples (continental, sous-régional, national) qui fait écho à la nécessité d'une action concertée entre les institutions publiques et le secteur privé visant à faciliter le renforcement des capacités, l'accès aux ressources, la coordination et la création de liens, ainsi que la production et la diffusion des connaissances. La FAO investit également dans la conception d'outils pratiques tels que les directives visant à guider les investissements des jeunes dans les systèmes agroalimentaires en Afrique, élaborées en collaboration avec la CUA. Ces interventions visent à mobiliser les jeunes de la région en qualité de partenaires de développement, de conseillers et d'innovateurs.
39. L'égalité femmes-hommes est au cœur du mandat de la FAO dans la mesure où l'Organisation ne peut atteindre ses objectifs qu'en menant en parallèle une action en faveur de l'égalité femmes-hommes et en soutenant les femmes dans les rôles multiples que celles-ci jouent dans l'agriculture et pour la transformation rurale. La FAO a pour objectifs: i) de réduire les disparités d'accès aux ressources productives et aux services entre les hommes et les femmes dans les zones rurales; ii) de veiller à ce que les femmes, comme les hommes, puissent influencer sur la prise de décisions concernant les programmes et les politiques et rendre les institutions plus sensibles et plus responsables sur ce plan (voix); et iii) de faire en sorte que, dans les zones rurales, les femmes jouissent des mêmes avantages économiques que les hommes, de façon à leur permettre d'améliorer leur bien-être individuel et familial (liberté d'action). L'action de la FAO dans la région Afrique vise à promouvoir la prise en compte systématique des considérations de parité femmes-hommes, et cela, dans toutes les activités de planification, de programmation et de mise en œuvre relatives aux programmes, ainsi que l'autonomisation des femmes, au moyen d'initiatives axées sur l'analyse des questions de parité femmes-hommes dans le cadre des domaines d'action prioritaires et sur le recensement des moyens permettant de faire progresser les activités économiques des femmes rurales aux niveaux régional et national. Un atelier consacré à la coopération Sud-Sud, organisé en collaboration avec le Centre du commerce international et le réseau Africa Network of Women in Agribusiness, a offert l'occasion d'un échange de vues sur les enseignements et les pratiques à retenir pour promouvoir un commerce agricole tenant compte de l'égalité femmes-hommes dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.
40. Les activités de la FAO en matière de résilience sont axées sur les petits exploitants agricoles, les éleveurs pastoraux, les pêcheurs, les forestiers et leurs communautés. Il s'agit de s'attaquer aux causes profondes de la fragilité au moyen de solutions intersectorielles innovantes, d'interventions anticipées et de mesures d'adaptation. La FAO vise à consacrer à l'action anticipée au moins 20 pour cent des financements d'urgence, d'ici à 2025. Les nouvelles technologies et les innovations peuvent être mises à profit pour surveiller les risques et pouvoir ainsi éclairer les activités d'alerte précoce et d'action rapide à mener afin d'anticiper les menaces. Des partenariats et des coalitions rassemblant des parties prenantes des systèmes et secteurs agroalimentaires, en vue de définir et mettre en œuvre des approches globales aux niveaux local, national et régional, pourraient permettre de réduire de manière significative les retombées des catastrophes sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Accroître les investissements dans des systèmes de protection

sociale tenant compte des risques et adaptés aux chocs peut contribuer à atténuer la vulnérabilité des moyens d'existence des nombreux ménages ruraux pratiquant l'agriculture et l'élevage pastoral, en particulier dans le contexte de l'action menée face à la covid-19. Il est également possible d'agir en collaboration avec les communautés au niveau local afin de réduire ou de prévenir les conflits liés à l'utilisation des ressources au moyen d'approches innovantes tenant compte des conflits, notamment par des mesures visant à améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles, la cohésion et la résilience des communautés par un soutien aux moyens d'existence, la réinsertion, les relations entre les personnes déplacées et les familles d'accueil, l'élaboration de programmes transfrontières et l'emploi rural.

41. Les échanges commerciaux intrarégionaux, qui sont l'un des principaux moteurs de la croissance économique, pourraient être structurés de façon à faciliter une croissance inclusive qui contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités en Afrique. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine offre ainsi l'occasion d'aider les pays d'Afrique à renforcer leur intégration dans les marchés mondiaux, à réduire la pauvreté et à promouvoir l'inclusion.
42. L'Accord offre de nouvelles perspectives de développement du commerce intra-africain, en particulier pour les échanges de produits et services agricoles²². Une fois pleinement mis en œuvre, il permettra d'intégrer les petits marchés nationaux et régionaux fragmentés dans un marché unique de plus d'un milliard de consommateurs, dont le PIB combiné représente 2 500 milliards d'USD, en éliminant les obstacles qui freinent depuis longtemps le commerce et l'intégration régionale²³. On estime que, pendant la phase de transition, la libéralisation des droits de douane pourrait générer des gains de prospérité de l'ordre de 16,1 milliards de dollars, tandis que le taux de croissance du commerce intra-africain passerait de 15 pour cent à 33 pour cent²⁴. À terme, l'Accord pourrait permettre de sortir 30 millions de personnes supplémentaires de l'extrême pauvreté et 68 millions de personnes de la pauvreté modérée²⁵.
43. La FAO, en collaboration avec la CUA, a élaboré le Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles²⁶. Le Cadre offre un outil pratique visant à aider les pays et les communautés économiques régionales à améliorer leurs politiques et stratégies commerciales agricoles afin d'assurer la croissance du commerce agricole au titre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange. Les femmes peuvent tirer de nombreux avantages des nouveaux emplois et sources de revenus que l'Accord permettra de créer, en particulier dans le secteur de l'agriculture et dans l'industrie manufacturière. Pour ce faire, la FAO travaille également en collaboration avec le Centre du commerce international et d'autres partenaires, afin de promouvoir un commerce et des services agricoles tenant compte de l'égalité femmes-hommes au sein de la Zone de libre-échange.

III. Domaines d'action prioritaires pour la période 2022-2023

1. Priorités régionales

44. Le Cadre stratégique 2022-2031 est le cadre dans lequel s'inscrit le programme d'action de la FAO pour la région et qui permet, en particulier, d'aligner le cadre de résultats sur le Programme 2030 et de renforcer les synergies et les partenariats en s'appuyant sur les initiatives menées à l'échelle de l'Organisation, telles que l'Initiative Main dans la main.
45. Parallèlement à l'élaboration du Cadre stratégique, les structures régionales de la FAO en Afrique font l'objet d'une réorganisation visant à assurer une exécution efficace des programmes de l'Organisation afin d'obtenir des résultats concrets et tangibles ainsi qu'un meilleur impact au

²² Voir la dix-septième réunion de la Plateforme de partenariat du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), 2021.

²³ (CNUCED, 2019).

²⁴ (CNUCED, 2019).

²⁵ Banque mondiale. *The African Continental Free Trade Area: Economic and Distributional Effects* (en anglais). Washington: Banque mondiale.

²⁶ CUA et FAO. 2021. Cadre pour stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles.

niveau des pays. Un élément central de la nouvelle structure régionale sont les domaines prioritaires du Programme (DPP) dont la mise en œuvre sera assurée par les équipes multidisciplinaires opérant dans la région.

46. Le processus de définition des priorités régionales, d'alignement sur les DPP et d'adaptation des mécanismes de mise en œuvre a été un élément clé de l'examen des structures régionales destiné à compléter la réforme du Siège de la FAO. Il a également offert l'occasion de donner suite à une importante recommandation issue de la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Afrique, invitant à ajuster les trois initiatives régionales, afin d'en améliorer la pertinence au regard des nouvelles initiatives, telles que l'Initiative Main dans la main, le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.
47. Les quatre priorités régionales tiennent compte des thèmes clés qui se dégagent aux niveaux national, sous-régional et régional, dans le contexte de la covid-19 et au regard des priorités recensées en consultation avec les Membres et les principales parties prenantes. Les priorités régionales sont les suivantes:
- i) Systèmes de production agroalimentaire durables;
 - ii) Systèmes efficaces et équitables en matière d'alimentation et de nutrition;
 - iii) Mesures relatives au changement climatique et gestion durable des ressources naturelles;
 - iv) Renforcement de la résilience et élimination de la pauvreté.
48. Les priorités régionales servent de base au programme régional et, avec les DPP qui leur sont associés, elles offrent un mécanisme de coordination permettant de répondre aux priorités indiquées par les organes directeurs, dont la Conférence régionale, et à d'autres engagements régionaux, selon une approche programmatique et coordonnée.
49. Chacune des quatre priorités régionales est associée aux 20 DPP et aux cibles des ODD pertinentes. Les DPP fournissent un cadre pour la planification et l'exécution des activités spécifiques qui contribuent à la mise en œuvre des plans de travail de la FAO dans la région Afrique, en 2022-2023 et au-delà, ainsi que pour la communication des résultats. Le Bureau régional de la FAO a mis en place une structure composée d'équipes multidisciplinaires chargées d'assurer l'exécution efficace et efficiente du programme de travail pour la région Afrique. Ces équipes sont structurées autour de 15 domaines d'action privilégiés dans la région, qui contribuent à la réalisation des DPP et des priorités régionales.
50. Comme indiqué plus haut, les quatre priorités régionales sont mises en correspondance avec les 20 DPP et les cibles des ODD pertinentes, ainsi qu'avec les *quatre améliorations*, afin de les aligner sur le Cadre stratégique. La prise en compte des cibles des ODD aux niveaux des pays, de la région et de l'Organisation contribue à assurer l'unité d'action de la FAO dans le cadre du Cadre stratégique, grâce à une approche programmatique régionale à tous les échelons de l'Organisation, guidée par une vision partagée et un cadre de résultats commun.

Priorité régionale 1. Systèmes de production agroalimentaire durables

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines d'action privilégiés dans la région
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.3, 2.4, 6.4, 15.2	Systèmes de production animale, et plateformes et actions à l'appui de l'approche «Une seule santé» Systèmes de production végétale et de protection des cultures

AP 2: Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	Systèmes de production halieutique et aquacole
AP 3: Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	Systèmes de production animale, et plateformes et actions à l'appui de l'approche «Une seule santé»
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	Systèmes de production végétale et de protection des cultures
AP 5: Agriculture numérique	1.4, 5.b, 9.c, 17.8	Systèmes de production végétale et de protection des cultures

51. La priorité régionale 1 (Systèmes de production agroalimentaire durables), qui cadre parfaitement avec l'objectif d'une *amélioration en matière de production*, est axée sur la mise en place de systèmes de production plus productifs et plus durables dans les domaines de la culture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture. Elle est aussi centrée sur des solutions visant à faciliter l'accès des petits producteurs aux ressources et sur les innovations essentielles à apporter pour transformer les systèmes de production agroalimentaire en Afrique.
52. Ce domaine prioritaire permettra à la FAO d'aider les Membres à agir face aux défis qui se posent et aux possibilités à saisir, s'agissant en particulier de:
- Lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en Afrique, surtout dans les zones rurales où plus de 80 pour cent de la population a un niveau de consommation inférieur au seuil de pauvreté, qui est de 1,90 USD par jour, et tire ses moyens d'existence de l'agriculture. L'augmentation de la productivité agricole, en particulier dans les petites exploitations agricoles, permet d'améliorer le revenu agricole des ménages pauvres et de mieux faire face à la croissance de la demande de denrées alimentaires et d'autres produits agricoles dans les villes.
 - Tirer pleinement parti de la science, des technologies et de l'innovation, y compris de l'essor rapide de la numérisation, afin d'aider les petits exploitants agricoles – cultivateurs, éleveurs et pêcheurs – à prendre une part bien plus active au développement d'une chaîne de valeur inclusive et à obtenir un meilleur accès à des techniques de production et des marchés qui leur étaient auparavant inaccessibles.
53. Face à ces défis et possibilités, les interventions qui seront menées au titre de cette priorité régionale visent à promouvoir des pratiques agricoles modernes et résilientes et à en développer l'utilisation, en vue d'accroître la productivité et la production agricoles, ainsi qu'à préserver l'intégrité des écosystèmes, à renforcer la capacité de réaction des systèmes de production agroalimentaire face aux catastrophes naturelles et à améliorer la qualité des ressources naturelles. Il s'agira également de renforcer les plateformes «Une seule santé», de coordonner les interventions menées au titre de cette approche et de mettre en œuvre des mesures couvrant la lutte intégrée contre les zoonoses, l'utilisation responsable des antimicrobiens, la santé et les maladies des végétaux et des animaux ainsi que la prévention de futures pandémies dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires. Par ailleurs, les interventions viseront à promouvoir et à développer l'utilisation de pratiques modernes et résilientes propres à accroître la productivité et la production dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, à préserver l'intégrité des écosystèmes et à tirer le meilleur parti de la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au renforcement des moyens d'existence.

Priorité régionale 2. Systèmes efficaces et équitables en matière d'alimentation et de nutrition

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines d'action privilégiés dans la région
AN 1: Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b	Disponibilité d'aliments nutritifs, sûrs et accessibles
AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2	Politiques, institutions et investissements intelligents en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires
AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	2.1, 2.2, 12.3	Entrepreneuriat agricole et filières agroalimentaires inclusives et résilientes
AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux	2.b, 2.c, 10.a, 17.11	Commerce et débouchés commerciaux au service d'une croissance inclusive
AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	1.1, 2.1, 11.a, 12.1	Disponibilité d'aliments nutritifs, sûrs et accessibles
AV 2: Transformation rurale inclusive	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7, 14.b	Entrepreneuriat agricole et filières agroalimentaires inclusives et résilientes
AV 5: Initiative Main dans la main	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.a, 10.1, 10.2	Disponibilité d'aliments nutritifs, sûrs et accessibles Politiques, institutions et investissements intelligents en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires
AV 6: Accroissement des investissements	1.b, 2.a, 10.1, 10.2, 10.b, 17.5	Politiques, institutions et investissements intelligents en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires

54. La priorité régionale 2 (Systèmes efficaces et équitables en matière d'alimentation et de nutrition) est pleinement en phase avec les éléments clés d'une *amélioration en matière de nutrition*, l'accent étant mis en particulier sur des interventions visant à éliminer la faim, à concrétiser la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition, tout en contribuant au commerce, à la sécurité sanitaire des aliments, à l'entrepreneuriat agricole et au développement de chaînes de valeur inclusives. Elle est également axée sur l'étude des possibilités d'emploi et d'autres sources de revenus pour les pauvres, les femmes, les jeunes et autres populations vulnérables.
55. Ce domaine prioritaire permettra à la FAO d'aider les Membres à agir face aux défis qui se posent et aux possibilités à saisir, s'agissant en particulier:
- des populations qui souffrent de la faim en Afrique subsaharienne et dont le nombre s'élève à plus de 250 millions de personnes, ainsi que de l'aggravation de la situation sur les plans de la sécurité alimentaire et de la nutrition sur le continent et des causes structurelles profondes

de cette dégradation qui amplifient les facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition;

- de l'accès limité à des régimes alimentaires sains dont sont exclues près d'un milliard de personnes en Afrique;
- de la nécessité de promouvoir une alimentation saine et d'orienter la demande des consommateurs vers des aliments sains;
- de la possibilité de développer le commerce et des chaînes de valeur inclusives afin d'assurer une meilleure intégration aux marchés régionaux et mondiaux et de faciliter une croissance inclusive qui contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

56. Face à ces défis et possibilités, les interventions qui seront menées au titre de cette priorité régionale visent à améliorer les activités postérieures à la production agricole, s'agissant en particulier de réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et d'améliorer la transformation des aliments ainsi que le fonctionnement des systèmes alimentaires. Il s'agira aussi de promouvoir des stratégies, des politiques et des investissements visant à améliorer les régimes alimentaires en termes de qualité, de quantité et de sécurité sanitaire, en vue d'assurer la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires, de la production à la consommation, y compris le commerce équitable. Les interventions contribueront également à améliorer les cadres stratégique, réglementaire, de responsabilisation et de gouvernance, en vue d'assurer des allocations de ressources s'inscrivant dans la durée, ainsi qu'à encourager les partenariats stratégiques et à promouvoir des politiques propres à favoriser la transformation inclusive des systèmes agroalimentaires. Par ailleurs, une attention particulière est donnée à la promotion du commerce intra-africain des produits et services agricoles et à l'amélioration du fonctionnement de marchés nationaux et régionaux, en vue d'accroître la productivité agricole, de créer une valeur ajoutée et de générer des sources de revenus pour les petits producteurs alimentaires, les PME et d'autres acteurs des systèmes agroalimentaires. Enfin, les interventions viseront à encourager les investissements privés tout au long des chaînes de valeur, à favoriser une croissance économique inclusive et à renforcer la capacité de réaction des systèmes agroalimentaires et de leurs acteurs face aux chocs.

Priorité régionale 3. Mesures relatives au changement climatique et gestion durable des ressources naturelles

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines d'action privilégiés dans la région
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	Restauration des écosystèmes et gestion durable des terres Gestion des ressources en eau pour une agriculture durable
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	Intensification de l'agriculture intelligente face au climat Restauration des écosystèmes et gestion durable des terres Gestion de l'eau et gestion durable des terres
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4, 12.5	Restauration des écosystèmes et gestion durable des terres Gestion des ressources en eau pour une agriculture durable

		Utilisation durable de la biodiversité, gouvernance responsable des ressources naturelles
AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6	Utilisation durable de la biodiversité, gouvernance responsable des ressources naturelles

57. La priorité régionale 3 est en phase avec les principes d'une *amélioration en matière d'environnement* et avec les éléments clés d'une *amélioration en matière de production*, s'agissant de promouvoir la transformation durable des systèmes agroalimentaires par une action en faveur de l'agriculture intelligente face au climat, de la restauration des écosystèmes et de la gestion durable des terres, de la biodiversité et des ressources en eau.
58. Ce domaine prioritaire permettra à la FAO d'aider les Membres à agir face aux défis qui se posent et aux possibilités à saisir, s'agissant en particulier:
- de la variabilité du climat et des phénomènes climatiques extrêmes, principaux facteurs de la récente aggravation de la faim et des crises alimentaires graves qui ont eu des effets préjudiciables sur la santé, les conditions de vie et les moyens d'existence des populations, ainsi que des transitions à opérer selon une trajectoire compatible avec la construction d'un monde futur à faible émission de carbone, résilient face au changement climatique et durable.
 - de l'accélération de la déforestation, de la dégradation des forêts et des écosystèmes et de l'appauvrissement de la biodiversité, qui pèsent lourdement sur la production agricole et la productivité, ainsi que sur les moyens d'existence et le bien-être des populations rurales et urbaines.
59. Les interventions menées au titre de cette priorité régionale viseront à intensifier l'adoption de pratiques et techniques d'agriculture intelligente face au climat afin de favoriser le développement de systèmes de production durables, adaptés et résilients dans tous les paysages ruraux et urbains de la région; à inverser le processus de déforestation, de désertification et de dégradation des terres et des sols; et à améliorer les services écosystémiques dans les zones rurales et urbaines. Il s'agit aussi d'assurer la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, de faciliter l'accès aux ressources naturelles et productives, de favoriser le développement durable des filières applicables aux produits issus de la forêt, de la chasse et de la pêche et d'encourager une bonne gouvernance de l'utilisation des ressources naturelles, ainsi que de promouvoir le principe de l'utilisation intégrée des ressources en eau et sa mise en œuvre, l'irrigation à petite échelle, le déploiement à plus grande échelle de systèmes d'irrigation à énergie solaire et la gestion intégrée des bassins versants.

Priorité régionale 4. Renforcement de la résilience et élimination de la pauvreté

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines d'action privilégiés dans la région
AV 1: Égalité femmes-hommes et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.4, 5.a, 5.c	Égalité femmes-hommes et inclusion (thème transversal)
AV 2: Transformation rurale inclusive	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7, 14.b	Emploi décent dans les systèmes agroalimentaires
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	Protection sociale à l'appui des moyens d'existence et de la résilience

AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	Résilience des moyens d'existence face aux catastrophes naturelles ou causées par l'être humain PEID d'Afrique
--	---------------	---

60. La priorité régionale 4, qui est en phase avec les principes d'une *amélioration en matière de conditions de vie*, est axée sur la protection sociale comme moyen permettant d'améliorer les moyens d'existence et de renforcer leur résilience et celle des systèmes agroalimentaires face à des chocs naturels ou dus à l'être humain, et sur l'emploi décent dans les systèmes agroalimentaires. L'accent est mis sur la participation des jeunes et des femmes au processus de transformation des systèmes agroalimentaires, ainsi que sur le renforcement de la résilience et de la durabilité de ces systèmes dans les PEID.
61. Ce domaine prioritaire permettra à la FAO d'aider les Membres à agir face aux défis qui se posent et aux possibilités à saisir, s'agissant en particulier:
- de la progression du chômage des jeunes, de la participation des femmes, qui sont moins représentées parmi les travailleurs ayant accès à un emploi décent, et des risques de marginalisation des populations vulnérables, en particulier des jeunes, des femmes et des migrants, dans le cadre de la transformation des systèmes agroalimentaires;
 - des lacunes à combler en matière de protection sociale, y compris la couverture sociale et les innovations nécessaires à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes de protection sociale inclusifs associés à la transformation des systèmes agroalimentaires;
 - des chocs et autres catastrophes qui contribuent à affaiblir la résilience des ménages et de leurs communautés et leur capacité d'y faire face, y compris l'aptitude des pays et des régions à réduire de manière significative les retombées des catastrophes sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Les interventions visent à promouvoir l'égalité femmes-hommes et la mobilisation des jeunes et à appuyer les rôles divers que jouent les femmes et les jeunes en faveur de systèmes agroalimentaires inclusifs et de la transformation rurale, ainsi qu'à renforcer et développer des systèmes de protection sociale nationaux qui soient évolutifs, souples et aptes à réagir aux chocs, à l'appui de l'inclusion économique et de moyens d'existence durables, en particulier pour les plus vulnérables et les plus pauvres. L'action menée permettra aussi de renforcer la résilience des moyens d'existence des ménages, en atténuant leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, aux crises économiques et aux conflits, en particulier dans les contextes fragiles, ainsi que de favoriser l'emploi, les droits des travailleurs, la formalisation des travailleurs ruraux, l'élimination du travail des enfants, l'accès à la protection sociale et le dialogue inclusif sur les politiques relatives aux systèmes agroalimentaires visant à optimiser les investissements responsables et à atteindre des niveaux plus élevés de productivité économique. Enfin, il s'agira de faire avancer les priorités définies dans le Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les PEID de la région Afrique, et de les transposer à plus grande échelle.

2. Accélérateurs et thèmes transversaux

62. S'agissant de progresser plus rapidement sur la voie de la réalisation des ODD, de donner leur ampleur maximale aux efforts déployés à cet égard et de concrétiser les *quatre améliorations*, la FAO inscrira quatre accélérateurs transversaux dans toutes les interventions liées à ses programmes, afin d'en accélérer les effets, tout en limitant les arbitrages à opérer dans toute la mesure du possible. Ces accélérateurs sont les suivants:

a) Les technologies au service de systèmes agroalimentaires durables, qui renvoient aux techniques mises au point grâce à la science et aux connaissances afin d'offrir un produit ou un service pouvant contribuer à améliorer la durabilité des systèmes agroalimentaires. Ces technologies doivent être accessibles à tous et utilisables à un coût abordable, et il convient de tenir compte des risques d'augmentation des inégalités, de concentration des marchés et de contribution à la dégradation des ressources naturelles. En Afrique, la FAO met l'éventail complet des technologies numériques et autres au service de programmes, de projets et d'initiatives visant à appuyer la transformation inclusive et durable des systèmes agroalimentaires. Des gains de productivité importants sont à portée de main en Afrique, grâce à des investissements dans des systèmes d'irrigation améliorés, à l'utilisation d'intrants améliorés et à l'application de l'innovation, de la science et des technologies. En collaboration avec ses partenaires et les principales parties prenantes, la FAO encourage la mise à profit des connaissances scientifiques, de l'innovation et des technologies pour favoriser une utilisation rationnelle et durable de ces moyens améliorés au service de l'agriculture, y compris les filières alimentaires, et du développement agricole, sous ses divers aspects. L'Organisation continue également de faciliter la mise en œuvre de technologies importantes et de pratiques exemplaires, telles que la Communauté de pratique e-Agriculture, une plateforme visant à faciliter le partage des connaissances et le renforcement des capacités, à laquelle sont inscrits 18 700 utilisateurs provenant de plus de 190 pays membres, ainsi que l'application pour smartphone «Nuru», qui fait appel à l'apprentissage automatique et à l'intelligence artificielle pour faciliter la lutte contre la chenille légionnaire d'automne en Afrique.

b) L'innovation, qui comprend les innovations technologiques, sociales, stratégiques, institutionnelles et financières; elle constitue un élément moteur fondamental pour libérer le monde de la faim et de la malnutrition. On entend par innovation la réalisation de quelque chose de nouveau ou de différent, par exemple une solution nouvelle pour résoudre un problème ancien, une solution éprouvée appliquée à un nouveau problème ou encore une nouvelle solution face à un problème nouveau. Une consultation régionale sur la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation a été organisée dans l'objectif de s'assurer que les défis qui se posent en Afrique, les besoins de la région et les nouvelles possibilités à saisir sont pris en compte dans la Stratégie. Dans la région, la FAO s'emploie aussi à accélérer l'utilisation des innovations numériques pour améliorer l'efficacité et l'efficience des activités menées dans le cadre de l'exécution de son programme de travail. Elle s'efforce également d'encourager le recours aux technologies et plateformes numériques pour obtenir des résultats au moyen de données et d'informations en temps réel permettant d'offrir de nouvelles possibilités de réaction rapide face à des risques et incertitudes croissants. Par ailleurs, une initiative Villages numériques de la FAO a été déployée à titre pilote dans sept pays d'Afrique afin de faciliter les services numériques aux agriculteurs, les services d'agriculture numérique et les services numériques en faveur de la transformation rurale. Les conclusions et les enseignements tirés de cette phase pilote sont maintenant élargis à d'autres pays de la région, en collaboration avec les pays et les partenaires.

c) Les produits liés aux données, qui contribuent à éclairer la prise de décisions fondées sur des éléments probants, couvrent l'élaboration de méthodes, de normes et de cadres et la collecte, le traitement et la diffusion de données, parallèlement aux partenariats et au renforcement des capacités requis. Les statistiques et la fourniture de produits liés aux données continuent d'être un élément fondamental de l'aide que la FAO offre aux pays membres et aux partenaires régionaux. En Afrique, l'Organisation apporte son appui aux organismes continentaux et régionaux, en particulier à l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA), ainsi qu'aux pays membres, auxquels elle fournit des bases de données et une assistance technique visant à faciliter le suivi des indicateurs clés et la mise en application des mécanismes de notification des progrès accomplis au regard des objectifs de la Déclaration de Malabo/PDDAA et du Programme 2030. Par ailleurs, la FAO travaille avec d'autres institutions des Nations Unies et la Banque mondiale, dans le cadre d'un partenariat visant à faciliter la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, en Afrique. Cette initiative est axée sur le renforcement des capacités des

systèmes nationaux de statistiques agricoles à l'appui de la reddition de comptes et de l'élaboration de politiques.

d) Les compléments (gouvernance, capital humain et institutions), qui sont des volets complémentaires nécessaires à une action collective efficace à toutes les échelles, sachant que si d'importantes avancées technologiques et innovations ont été réalisées au cours de la dernière décennie, de nombreuses parties prenantes continuent néanmoins de ne pas profiter des avantages que celles-ci procurent. En Afrique, la FAO privilégie des interventions visant à renforcer les compléments. Par exemple, dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, elle contribue à l'élaboration du plan d'action de la Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale (CAOPA) au Ghana, ainsi qu'au renforcement de la capacité des femmes à défendre leurs droits, en vue de la célébration de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022). Par ailleurs, l'Organisation vise à renforcer les capacités des femmes chargées de la transformation du *dagaa* d'eau de mer, dans les zones côtières de la République-Unie de Tanzanie, en vue de réduire les pertes après récolte grâce à l'emploi de diffuseurs d'air chaud.

63. Les thèmes transversaux, à savoir l'égalité femmes-hommes, les jeunes et l'inclusion, sont des questions importantes qui doivent être prises en compte dans l'ensemble des programmes de la FAO dans le respect du principe consistant à ne laisser personne de côté, qui guide les programmes des Nations Unies, ainsi qu'il ressort du fil conducteur stratégique de la FAO. L'égalité femmes-hommes, l'inclusion sociale et les jeunes revêtent une importance stratégique au regard de toutes les priorités régionales de la FAO. En contribuant à renforcer la durabilité socioéconomique, à favoriser une répartition plus équitable des avantages, à libérer le potentiel des groupements et acteurs importants des sociétés et des économies rurales et à en mobiliser la contribution, la prise en compte de ces enjeux cruciaux peut permettre d'amplifier l'incidence des programmes de la FAO sur le terrain. L'égalité femmes-hommes, l'inclusion sociale et les jeunes sont aussi au cœur même de l'approche programmatique de la FAO, qui va au-delà des approches fondées sur les activités et les projets et vise à promouvoir une collaboration stratégique de longue durée avec les États Membres et les partenaires de la région, à l'appui des efforts déployés par les pays aux fins de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique. Parallèlement à la prise en compte de ces thèmes transversaux dans tous les domaines et programmes prioritaires régionaux, la FAO consacre aussi une attention particulière ainsi que des ressources à la programmation axée sur les femmes et les jeunes, dont peuvent se dégager des possibilités concrètes d'améliorer leurs compétences et leurs capacités, leurs moyens d'existence, leur résilience et leur liberté d'action, y compris dans les domaines de l'entrepreneuriat agricole et du développement de la chaîne de valeur, du commerce et des marchés, de l'action face au changement climatique et de la gestion des ressources naturelles.

3. Priorités et initiatives phares à l'échelle de l'Organisation

64. L'Initiative Main dans la main a pour objectif d'accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires et le développement rural durable en ciblant les personnes les plus pauvres et celles qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en couvrant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires au moyen d'analyses et de partenariats. La FAO continuera de faciliter les partenariats et fera appel à des modélisations géospatiales et des techniques analytiques avancées par l'intermédiaire de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, afin de dégager les meilleures solutions sur lesquelles miser pour augmenter les revenus des populations rurales et réduire les inégalités et les vulnérabilités auxquelles celles-ci sont confrontées. Actuellement, 25 pays d'Afrique participent à l'Initiative Main dans la main. La FAO leur apporte son appui au moyen d'études techniques, d'analyses des investissements nécessaires, de consultations avec les partenaires ainsi qu'en apportant des financements de démarrage sous forme de projets du Programme de coopération technique visant à appuyer les opérations menées dans les pays, et en mobilisant des investissements et un appui technique supplémentaires, le cas échéant.

65. En septembre 2021, la FAO a lancé son Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux «Un pays – un produit prioritaire», dont l'objectif est de mettre en place des chaînes de valeur durables pour les produits agricoles spéciaux. Il s'agit de produits agricoles aux qualités uniques et aux caractéristiques particulières liées au contexte géographique et au patrimoine culturel auxquels ils appartiennent. Ils peuvent apporter une contribution essentielle à la sécurité alimentaire et à une alimentation saine et ainsi contribuer à soutenir les moyens d'existence des agriculteurs et participer à la croissance économique, tout en préservant l'environnement et la biodiversité. Le volet Afrique de cette initiative a été lancé à l'occasion d'un atelier tenu en mars 2022, qui a rassemblé les gouvernements de pays de la région ainsi que d'autres parties prenantes. Le Plan d'action régional pour l'Afrique, qui est en cours d'élaboration, contribuera directement à la mise en œuvre du Plan d'action mondial.
66. L'Initiative 1 000 villages numériques de la FAO vise à convertir 1 000 villages des quatre coins du monde en centres d'activités numériques, afin de soutenir la transformation des systèmes agroalimentaires. Par ailleurs, la FAO travaille à la mise en service de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques, qui offre un espace permettant de faciliter le dialogue, l'élaboration de politiques et le renforcement des liens entre l'agriculture et l'économie numérique, s'agissant d'aider les pouvoirs publics à accroître les avantages de l'agriculture numérique et à sauter les étapes en tirant parti des connaissances de leurs pairs, tout en répondant aux préoccupations éventuelles. Dans le sillage de l'Initiative 1 000 villages numériques de la FAO, une initiative Villages numériques est déployée à titre pilote dans sept pays de la région. Par ailleurs, l'initiative Villes vertes a été lancée en Afrique en collaboration avec un certain nombre de partenaires et de parties prenantes.

IV. Vers un modèle d'activité redynamisé

67. Grâce à l'harmonisation des priorités régionales avec les domaines prioritaires du Programme, dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031, du Plan à moyen terme 2022-2025 et du Programme de travail et budget 2022-2023, la FAO est bien placée, dans la région Afrique, pour renforcer l'efficacité et l'efficience de l'appui technique fourni aux bureaux de pays et pour améliorer la coordination avec les gouvernements, les partenaires de développement et les parties prenantes aux niveaux régional et national. Les principaux éléments du modèle d'activité redynamisé sont les suivants:

- **Renforcement de la gestion axée sur les résultats**

- Un cadre axé sur les résultats sous-tend les 15 domaines d'action privilégiés dont il est question au paragraphe 49 ci-dessus, et met en correspondance les quatre priorités régionales, les DPP et les cibles des ODD. Il est utilisé pour la définition des produits par pays au regard des indicateurs SMART et des cibles des ODD pour 2022-2023.
- La mise en correspondance des produits au niveau des bureaux de pays et du Bureau régional avec les priorités régionales et les DPP permet d'obtenir un cadre de résultats intégré couvrant les produits à toutes les échelles (bureaux de pays, Bureau régional et Organisation).
- Le recrutement d'un spécialiste à plein temps chargé du suivi et de l'évaluation, au sein du Bureau régional, a permis l'acquisition de nouvelles compétences techniques à l'appui de la gestion axée sur les résultats en Afrique.

- **Incorporation des activités normatives**

- Le processus de planification intégrée a permis de dégager un certain nombre de domaines d'activité normatifs, accompagnés de plans de travail clairement définis visant à faciliter la collaboration à tous les niveaux de la FAO.

- Les activités techniques et normatives sont l'un des domaines dans lesquels des changements ont été proposés au titre du processus de transformation des bureaux de pays, s'agissant notamment de propositions concrètes visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités à différents niveaux de la FAO.
- **FAO unie dans l'action en Afrique**
 - La réforme engagée à l'échelon régional englobe des solutions relatives aux programmes, aux opérations et à l'exécution, visant à permettre au Bureau régional, aux bureaux sous-régionaux et aux bureaux de pays d'être plus efficaces et plus agiles dans la mise en œuvre des programmes de la FAO. L'intégration d'équipes chargées de piloter les programmes, quels que soient les lieux d'affectation dans la région, permet d'assurer une meilleure prise en compte des questions essentielles liées aux programmes au niveau des bureaux sous-régionaux et des bureaux de pays. La réforme vise également à renforcer la collaboration avec les partenaires ainsi que notre capacité de répondre aux demandes des pays membres et des partenaires avec davantage d'agilité.
 - La mise en place d'une équipe multidisciplinaire intégrée pour chacune des priorités du programme permet de garantir une masse critique de compétences dans les domaines d'activité essentiels et offre une plus grande marge de manœuvre pour les transferts de ressources humaines et financières d'un programme à l'autre et d'une sous-région à l'autre, ainsi qu'au sein d'un même programme ou d'une même sous-région.
- **Partenariats porteurs de transformation**
 - Le modèle d'activité adopté en Afrique repose sur des partenariats stratégiques, déjà en place ou nouveaux, noués avec des partenaires provenant du secteur public, du secteur privé, de la société civile et du monde universitaire. En Afrique, la FAO a travaillé en collaboration avec l'Union africaine et d'autres partenaires afin de mobiliser les décideurs de la région autour de questions d'importance stratégique aux fins de la transformation des systèmes agroalimentaires. D'autres exemples sont notamment la collaboration établie avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et le Forum pour une révolution verte en Afrique (AGRF), dans le cadre desquels la FAO a mobilisé le secteur privé et les jeunes afin de définir les politiques, les activités de sensibilisation, les programmes et les investissements nécessaires pour assurer une intervention et un redressement rapides dans le contexte de la covid-19 en Afrique; et avec le Forum des universités régionales pour le renforcement des capacités dans l'agriculture (RUFORUM), afin de mobiliser les universités à l'appui du programme de transformation des systèmes agroalimentaires.
 - En Afrique, la FAO a mobilisé des sources de financement innovantes, dans le cadre d'un effort de planification et de programmation mené conjointement avec les institutions de financement du développement, telles que la Banque africaine de développement et le Fonds international de développement agricole (FIDA), dans des domaines clés, notamment en faveur de la transition numérique dans le secteur de l'agriculture, de politiques et d'investissements relatifs à la pêche et à l'aquaculture, de l'agriculture intelligente face au climat, du développement des PME, de la restauration des ressources naturelles et de celle des services écosystémiques.
- **Efficiences et approche innovante**
 - Approche programmatique: l'examen de la structure organisationnelle de la FAO dans la région Afrique est axé sur une approche programmatique englobant l'appui fourni sur les plans technique et opérationnel ainsi qu'en matière d'investissements et de politiques.
 - Le processus de transformation des bureaux de pays de la FAO s'attaque aux principaux obstacles qui freinent le renforcement de l'efficacité et de l'efficacités des bureaux. Des

efforts intensifs ont été déployés avec la participation des bureaux de pays, des bureaux sous-régionaux et du Bureau régional, qui ont permis de formuler des propositions de changement dans sept grands domaines et de mettre en place un processus clairement défini pour donner suite à la recommandation.

- **Gestion des risques et de l'incertitude**

- En Afrique, la FAO s'emploie à accélérer l'utilisation des technologies numériques, face à des risques et incertitudes qui ne cessent de croître et dont se ressent la mise en œuvre efficace et efficiente du programme de travail de l'Organisation, aussi bien dans le contexte de la pandémie de covid-19 qu'avant la crise. Le Bureau régional travaille en étroite collaboration avec le Siège afin d'exploiter au maximum le Portefeuille numérique de l'Organisation, qui contient plus de 250 logiciels et investissements numériques destinés à appuyer l'exécution des activités de la FAO, l'accent étant mis sur la réutilisation et la mise à niveau des solutions existantes plutôt que sur leur réinvention.
- Les outils numériques de télédétection et de collecte de données jouent un rôle important aux fins de la surveillance des infestations acridiennes et de l'évaluation de l'impact, s'agissant d'en freiner la propagation à l'aide de méthodes de surveillance continue et de lutte terrestre et aérienne. Ils sont utilisés de plus en plus largement à l'appui des activités d'intervention et de redressement que mène la FAO dans le contexte de la covid-19, et des initiatives menées à l'échelle de l'Organisation, telles que l'Initiative pilote Villages numériques en Afrique et l'Initiative Main dans la main.
- Dans la région, la FAO s'emploie également à encourager un recours accru aux technologies et plateformes numériques afin d'obtenir des résultats au moyen de données et d'informations en temps réel permettant d'offrir de nouvelles possibilités de réaction rapide face à des risques et incertitudes croissants.